

— Direction de l'offre de soins et de l'autonomie  
Pôle Autonomie

Dossier suivi par : Caroline Caze  
— Téléphone : 05 57 01 45 21  
— Courriel : ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr

— Nos réf. : 2020-51

— Bordeaux, le 12 5 FEV. 2020

Monsieur le Président  
FDCMPP  
36-40 rue de Romainville  
75019 PARIS

Objet : évolution de l'offre des CMPP en Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé un courrier en date du 23 décembre 2019 au sujet du cahier des charges régional d'évolution de l'offre des CMPP en Nouvelle-Aquitaine. A cette occasion, vous me faites part de votre étonnement aussi bien sur le fond de ce document que sur la manière dont celui-ci a été élaboré, et, en particulier, l'absence de concertation avec les associations gestionnaires et les représentants régionaux et nationaux de votre association.

Avant toute chose je vous confirme ma ferme intention d'amorcer une dynamique forte et à court terme d'évolution de l'offre des CMPP en Nouvelle-Aquitaine. En effet, les enjeux majeurs d'évolution des pratiques professionnelles, en conformité aux recommandations de bonne pratique, et de repositionnement des CMPP dans le paysage sanitaire et médico-social nécessitent de mener une démarche régionale d'évolution de l'offre. Pour ce faire, un cahier des charges régional a été proposé aux directions générales gestionnaires de CMPP pour fixer le cap du changement et guider sa mise en œuvre.

Je n'ai pas de doute sur le fait que la FDCMPP partage le constat d'une nécessaire évolution des CMPP afin de garantir des accompagnements de qualité aux enfants et aux familles. Le cahier des charges régional ne fait que réaffirmer l'objectif de conformité stricte aux recommandations de bonne pratique de la HAS en vigueur (approche populationnelle des interventions notamment en ce qui concerne l'accompagnement des enfants présentant des troubles du neuro-développement), et de repositionnement des CMPP en tant qu'acteur spécialisé médico-social afin de garantir leur pleine contribution à des parcours inclusifs pour les enfants, ce dont les associations gestionnaires de CMPP sont parfaitement informées au titre de la politique régionale handicap poursuivie en Nouvelle-Aquitaine et de ses différents objectifs.

En outre, je vous rappelle qu'une réunion régionale a été organisée le 25 novembre dernier. Elle fait suite à une première phase de diagnostic de l'offre et de l'activité de ces structures via une étude confiée au CREAL et dont la restitution a été faite aux gestionnaires concernés.

Lors de cette rencontre du 25 novembre 2019, toutes les associations gestionnaires de CMPP ainsi que les équipes de direction, médicale et administrative des CMPP ont été conviées pour une présentation de la démarche régionale envisagée et du cahier des charges. A cette occasion un temps important était consacré aux échanges avec l'assistance. De plus, Madame Delphine CORLAY de la délégation interministérielle à l'autisme était présente et de nombreux échanges ont pu avoir lieu.

Par ailleurs, la démarche régionale prévoit plusieurs phases pour aboutir à un repositionnement clair et rapide de l'activité des CMPP : la rédaction d'un plan d'action et sa transmission à l'ARS dans un premier temps puis sa mise en œuvre dans un second temps. Ces différentes étapes seront bien sûr accompagnées par mes services au sein des délégations départementales ainsi que par la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien sans équivoque et votre implication aux côtés de vos adhérents pour soutenir la mise en conformité des pratiques des CMPP au regard des recommandations de bonne pratique et leur plus forte contribution à des parcours inclusifs réussis pour les enfants suivis.

Afin de pouvoir échanger sur la réalité des changements profonds à engager et la façon dont vous voyez votre contribution auprès de vos adhérents régionaux, je vous propose une rencontre, en présence du Directeur délégué à l'autonomie, Monsieur Saïd ACEF. Mes services prendront contact avec vous pour programmer ce rendez-vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

**Michel LAFORCADE**